



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. FAURSCHOU présente la pétition de L. Forsythe, J. Forsythe, G. Hamlin et autres personnes demandant à l'Assemblée législative d'exhorter le gouvernement à tenir des référendums dans les localités touchées avant que ne soient délivrées de nouvelles licences autorisant des activités de jeu dans la province du Manitoba.

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 5 juin 2000 que voici :

EN COMITÉ

Le Comité adopte les propositions suivantes :

7.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS CENT VINGT MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES ET
RECHERCHE..... 2 120 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TROIS CENT CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

ASSURANCE ET GESTION DES RISQUES..... 355 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE NEUF CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR..... 4 893 900,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.8 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas QUATRE MILLIONS SEPT CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE HUIT CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

BUREAU CHARGÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	4 796 800,00 \$
--	-----------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.9 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION TROIS CENT TREIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LES FINANCES :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	1 313 300,00 \$
---	-----------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

7.10 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE-MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS pour LES FINANCES :

PAIEMENT NET DES CRÉDITS D'IMPÔT.....	55 870 000,00 \$
---------------------------------------	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.1 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas HUIT MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

ADMINISTRATION ET FINANCES.....	8 384 600,00 \$
---------------------------------	-----------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.2 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CINQUANTE-NEUF MILLIONS CINQ CENT UN MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

PROGRAMMES – VOIRIE ET TRANSPORT	59 501 500,00 \$
--	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.3 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas TRENTE-DEUX MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

DÉVELOPPEMENT DES INSTALLATIONS ET GESTION DES BIENS.....	32 270 500,00 \$
--	------------------

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SEPT MILLIONS CENT TROIS MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES..... 7 103 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE-SEPT MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

ORGANISATION DE GESTION DES URGENCES..... 1 477 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE..... 177 407 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

15.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas ONZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LA VOIRIE ET LES SERVICES GOUVERNEMENTAUX :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 11 475 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. DYCK, M^{mes} KORZENIOWSKI et DACQUAY ainsi que MM. MARTINDALE et DERKACH font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité

Mardi 6 juin 2000

La séance est levée à 17 h 59, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES